



la Gazette de Milon

À la Une

2020-2026

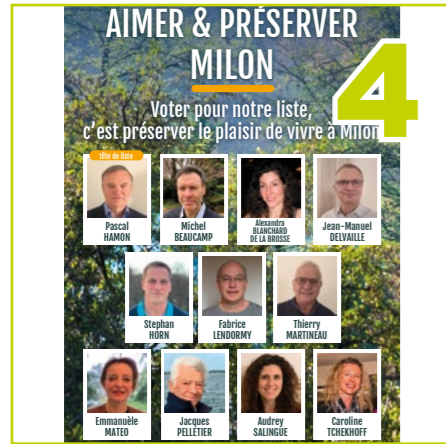
une nouvelle équipe municipale

**Des travaux d'entretien
et d'embellissement**

SOMMAIRE

À LA UNE

Une nouvelle équipe communale pour Milon Interco et syndicats - Les commissions - La CCHVC



TRAVAUX

Liaison douce - Réseau Haute Tension - Chapelle (Chauffage) - Réseau télécom - Chemin de Fauveau - Des roses pour Milon



VIE COMMUNALE

Conseils municipaux - État civil Accueil en mairie - Encombrants - Nouveaux arrivants Budget 2020



ENVIRONNEMENT

Pollution du Rhodon - Zéro phyto - Entretien cimetière - Fleurissement village - Consignes de tri des déchets - Nuisance sonore Toussus



INFOS LOCALES

Prendre RV avec un gendarme - Transport à la Demande - La fibre à Milon - Le Cercle des Entrepreneurs



URGENCES

Numéros d'urgence



En couverture : cette jolie fleur est une nigelle (aussi appelée Cumin noir) et a été photographiée par Bernard Boutouyrie en Juin 2020 à Milon.

CONCOURS PHOTO

Envoyez-nous vos plus belles photos de Milon en hiver et nous les publierons dans la prochaine gazette ! 😊

Le mot du maire



une situation inédite

Voilà venu le temps de renouer avec le plaisir de lire la gazette.

Depuis mars, nous avons dû faire face à une situation inédite. La pandémie a modifié notre vie, nos rapports aux autres, notre façon de travailler et de nous déplacer... et je tiens à rendre hommage à tous ceux qui se sont mobilisés et engagés pour que la vie continue malgré tout. Ces deux mois pendant lesquels nous sommes restés confinés au printemps ont renforcé notre conscience du caractère exceptionnel de notre territoire.

Les élections municipales du 15 mars se sont déroulées dans des conditions particulières et le report du 2^{ème} tour a retardé les changements de gouvernance des différents syndicats ainsi que de notre communauté de communes, la CCHVC.

L'installation du nouveau Conseil Municipal s'est déroulée le 25 mai et aujourd'hui la nouvelle équipe est en place. Nous mettons toute notre énergie pour poursuivre les actions engagées afin de préserver les intérêts des Milonais. Les conseillers et moi-même vous remercions de votre confiance.

J'adresse également tous mes remerciements à Jacques Pelletier qui a œuvré avec détermination et dynamisme tout au long de ses mandats pour protéger Milon, le

charme du village et son environnement. La commune n'a à ce jour aucun endettement. Jacques a été réélu Président du SIVOM et il siège au conseil d'administration du SDIS 78 (Service départementale d'incendie et de secours).

2021 verra l'arrivée de la fibre optique à Milon et nous allons poursuivre notre stratégie de protection de l'environnement en s'assurant de la mise en conformité de nos installations d'assainissement, en luttant contre la pollution du Rhodon et les nuisances sonores et en promouvant de nouvelles pratiques pour préserver le cadre de vie et favoriser la biodiversité.

Hélas, les indicateurs sanitaires ne sont pas bons et la covid-19 circule toujours. Au-delà du nouvel épisode de confinement que nous traversons, nous allons devoir continuer à vivre en restant vigilant, en respectant les gestes barrières, le port du masque et surtout en prenant soin de nos proches.

Nous avons pris la décision d'annuler plusieurs manifestations mais j'espère que nous pourrons rapidement nous retrouver pour des moments de convivialité et d'échanges.

Prenez soin de vous.

Votre maire, Pascal Hamon



Milon à l'épreuve du premier confinement... Retour sur un épisode inédit

Dès le 16 mars, un silence très inhabituel s'est installé à Milon et seuls les chants des oiseaux retentissaient dans notre vallée. Plus de nuisances sonores, les autos, motos, avions et autres hélicos avaient pour un temps disparu.

Face à cette situation inédite notre village a montré ses capacités exceptionnelles à s'adapter.

Début avril grâce au savoir-faire et à la générosité de trois Milonaises, nous avons pu distribuer 2 masques aux personnes les plus vulnérables. Nous tenons vivement à remercier nos couturières bénévoles, Jocelyne Boloré, Audrey Salingue et Brigitte Rander qui nous ont confectionné plus de 140 masques.

Nous avons aussi pu bénéficier de masques offerts par la Région Île-de-France et le Département des Yvelines, qu'ils en soient remerciés. Tous les Milonais ont ainsi pu être équipés.

La Fondation Anne de Gaulle a été mise à l'épreuve pendant cette période avec de nombreux malades parmi les résidentes et les personnels soignants. Nous nous sommes mobilisés pour qu'ils puissent recevoir des dotations de masques chirurgicaux en nombre suffisant ainsi que des masques FFP2 pour les soignants, fournis par la Région (on oublie vite, mais les masques étaient rares à ce moment-là...).

Ce confinement a été aussi l'occasion d'observer de belles solidarités pour que les plus vulnérables ne soient pas en difficulté et la Mairie a décidé d'organiser des ravitaillements afin de limiter les déplacements. Nous avons sollicité plusieurs petits commerçants locaux qui sont venus livrer leurs produits aux habitants intéressés.

Nous remercions particulièrement la Boulangerie des 6 Moulins à St Rémy, les Fromages d'Alexandra à Chevreuse et Momo Primeurs du marché de St Rémy. Ne les oubliez pas pour vos courses, confinés ou pas !

LA GAZETTE DE MILON
Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°24 | Automne-Hiver 2020
Tirage : 140 exemplaires.

Responsable de la publication :
Pascal Hamon
Rédaction : Caroline Tchekhoff
Crédit photo : Bernard Boutouyrie
Conception graphique :
effet-immédiat.com

HC communauté
de communes
de la Haute Vallée
de Chevreuse
SIVOM
de la région de Chevreuse
Milon La Chapelle fait partie de la Communauté
de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
(CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.

Milon la Chapelle

2020-2026

Résultat des élections municipales 2020

Le 15 mars 2020, dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire du Covid-19, les électeurs milonais se sont rendus aux urnes afin d'élire la nouvelle équipe municipale pour la mandature 2020-2026.

Le bureau de vote a été organisé en respectant les consignes fixées par les autorités sanitaires (distanciation, gel hydro-alcoolique, stylo...).

Elue dès le premier tour, la nouvelle équipe a été installée lors de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020.

Candidat	Suffrages obtenus
Pascal Hamon	121
Audrey Salingue	120
Thierry Martineau	118
Jean Manuel Delville	117
Stephan Horn	117
Alexandra Blanchard de la Brosse	114
Emmanuèle Matéo	113
Caroline Tchekhoff	113
Michel Beaucamp	112
Jacques Pelletier	111
Fabrice Lendormy	111



Pascal Hamon



Emmanuèle Matéo



Jacques Pelletier



Michel Beaucamp



Alexandra Blanchard de la Brosse



Jean Manuel Delville



Stephan Horn



Fabrice Lendormy



Thierry Martineau



Audrey Salingue



Caroline Tchekhoff

interco et syndicats

Vos élus sont mobilisés pour représenter Milon et/ou la CCHVC dans les Syndicats qui se répartissent un large éventail de compétences sur le territoire. Voici la liste de vos représentants :

✓ CCHVC - Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Pascal Hamon, titulaire et vice-président
Emmanuèle Matéo, suppléante

✓ SIVOM - Syndicat à Vocation Mixte

Jacques Pelletier, Président
Pascal Hamon, Délégué

✓ PNR HVC - Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Emmanuèle Matéo, titulaire
Pascal Hamon, suppléant

✓ SDIS78 - Service départementale d'Incendie et de Secours des Yvelines

Jacques Pelletier - membre du conseil d'administration

✓ SIAHVY - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

Emmanuèle Matéo, titulaire
Caroline Tchekhoff, titulaire
Fabrice Lendormy, suppléant
Audrey Salingue, suppléante

✓ SIEED - Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets

Michel Beaucamp, titulaire
Emmanuèle Matéo, suppléante

✓ SIDOMPE - Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie

Michel Beaucamp, titulaire
Emmanuèle Matéo, suppléante

✓ SIRYAE - Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau

Pascal Hamon, titulaire
Caroline Tchekhoff, suppléante

Les commissions

Le Conseil Municipal du 21 septembre a décidé de la mise en place de commissions municipales de travail pour faciliter la préparation et l'avancement des sujets. Quatre commissions municipales ont ainsi été créées et leurs membres désignés :

✓ Commission ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Audrey Salingue

Membres : Emmanuèle Mateo, Alexandra Blanchard de la Brosse, Michel Beaucamp

■ Zéro phyto, fleurissement du village, entretien cimetière, actions de communication avec le PNR

✓ Commission SÉCURITÉ

Rapporteur : Stéphan Horn

Membres : Jacques Pelletier, Michel Beaucamp, Jean-Manuel Delville, Emmanuèle Mateo, Audrey Salingue

■ Renforcement de la sécurité des voiries, maîtrise du trafic, vidéoprotection

✓ Commission COMMUNICATION

Rapporteur : Caroline Tchekhoff

Membres : Emmanuèle Mateo, Fabrice Lendormy, Alexandra Blanchard de la Brosse

■ Gazette, mail/sms, site web de la commune, communication de crise

✓ Commission FÊTE, CÉRÉMONIES et VIE DU VILLAGE

Rapporteur : Fabrice Lendormy

Membres : Emmanuèle Mateo, Alexandra Blanchard de la Brosse, Caroline Tchekhoff, Audrey Salingue

■ Organisation fête de Milon, Noël, galette, repas des anciens, fête de la Saint-Jean, conférences à thème

✓ Correspondant DÉFENSE

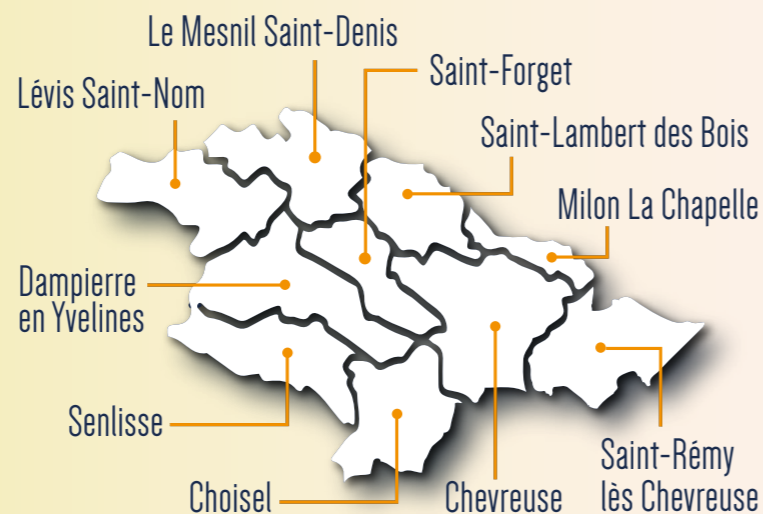
Stephan Horn

intercommunalité

Les nouveaux élus de la CCHVC



La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) compte 25 826 habitants et réunit 10 communes de la Vallée de Chevreuse.



Le Conseil de la CCHVC est constitué de 35 élus (membres de chacun des Conseil Municipaux), représentant les 10 communes de la communauté.

Le nombre de représentants dépend de la taille de la commune, allant de 1 minimum (Maire, épaulé par un suppléant, le 1^{er} Adjoint) à 10 représentants, pour la commune avec le plus d'habitants. Ce Conseil est constitué depuis les dernières élections municipales.

Le Président a été élu à la majorité absolue par les 35 Conseillers le 10 juillet 2020.

Le bureau

Présidente : Mme Anne GRIGNON
 1^{er} vice-président : M. Jean-Luc JANNIN
 2^e vice-présidente : Mme Valérie PALMER
 3^e vice-président : M. Olivier BEDOUELLE
 4^e vice-présidente : Mme Anne HÉRY
 5^e vice-président : M. Christophe BUHOT
 6^e vice-président : M. Alain SEIGNEUR
 7^e vice-président : M. Pascal HAMON
 8^e vice-président : M. Claude BENMUSSA
 9^e vice-président : M. Cédric CHAUVIERRE

Membres :

M. Dominique BAVOIL, Maire de Saint Rémy lès Chevreuse
 Mme Catherine DALL'ALBA
 M. Bernard TEXIER
 M. Pascal EGEE
 M. Jacques CAOUS
 Mme Dominique JOURDEN

Les commissions communautaires

Les commissions planifient et pilotent le travail de la CCHVC chacune dans leur domaine. Elles sont indispensables pour faire avancer les projets concrets de la communauté.

9 commissions ont été définies - elles sont pilotées par les vice-présidents :

- **Mutualisation des prestations**
M. Jean-Luc Jannin
- **Développement économique et innovation - Tourisme**
M. Christophe Buhot
- **Mutualisation des services / moyens humains et matériels**
Mme Valérie Palmer
- **Vidéoprotection - Sécurité - Numérique**
M. Pascal Hamon
- **Environnement & Transports**
M. Olivier Bedouelle
- **Très haut débit et téléphonie - Ressources humaines**
M. Claude Benmussa
- **Finances**
Mme Anne Héry
- **Sport, Culture & Communication**
M. Cédric Chauvierre
- **Liaisons douces**
M. Alain Seigneur

Plus d'infos : www.cchvc.fr

Travaux

Travaux à Milon

Votre village s'embellit, s'améliore et se renouvelle !
 Petit résumé des travaux qui y contribuent.

LIAISON DOUCE

Lancement cet hiver de la tranche 2 de la création du cheminement piéton en continuité du chemin Sous Vert-Cœur jusqu'au carrefour de la route de Romainville et la route de la Chapelle. Ces travaux sont aussi l'occasion de préparer l'enfouissement de la ligne téléphonique sur poteaux sapin qui borde la route de Romainville en attendant l'arrivée de la fibre en 2021.

Fin 2020, Saint-Lambert-des-Bois et Milon la Chapelle seront complètement reliés par cette liaison douce. Coût prévisionnel 90 k€ avec une demande de financement pour 70% par le Conseil Départemental dans le cadre du programme triennal pour la voirie.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU HAUTE TENSION

ENEDIS a renouvelé environ 730 m de câble HTA sur les routes de Saint-Lambert et de Romainville afin de renforcer le réseau et de supprimer par la même occasion le câble d'ancienne technologie plus sujet à incident.

Le trottoir en béton désactivé a été entièrement refait entre le carrefour CD46 / route de Romainville et la mairie. La connexion de la nouvelle ligne a été réalisée le 7 octobre avec une coupure de 6 heures impactant certains riverains du côté de la route de Saint Lambert.

Nous avons profité de la tranchée réalisée pour enfouir les fourreaux nécessaires à la mise en place d'une caméra de vidéo protection au carrefour de la route de Romainville et la mairie.



LA CHAPELLE DE MILON

Les tapis chauffants de notre chapelle sont vétustes et pour certains ne fonctionnent plus provoquant régulièrement des disjonctions électriques.

Après étude pour rechercher les meilleures solutions de chauffage pour ce type de bâtiment et fréquentation, les tapis chauffants rayonnants constituent le meilleur compromis pour apporter une sensation de chaleur confortable rapidement et pour une durée courte avec une consommation électrique maîtrisée.

Une consultation est en cours et l'installation devrait être réalisée avant la fin de l'année.

Coût prévisionnel : 40 k€ avec une demande de financement par la Région.

D'autres travaux d'entretien sont prévus :

- Réparation de la toiture et de la gouttière située au nord
- Traitement des boiseries de la porte et des linteaux de fenêtres
- Fleurissement des massifs de part et d'autre de l'entrée

UN CHEMIN PUBLIC A ÉTÉ AMÉNAGÉ À FAUVEAU

Aménagement d'un chemin public sur le terrain propriété de la commune, pour rejoindre sans empiéter sur les propriétés riveraines, la route départementale 46 au chemin Jean Racine. Par arrêté la circulation des véhicules à moteur est autorisée aux seuls riverains du chemin Jean Racine.

Les travaux ont été réalisés en octobre. Coût des travaux pour la commune : 37,5 k€ HT financé à hauteur de 70% par le Département ■

Des roses pour Milon

L'embellissement des parterres devant la mairie a débuté par la plantation de deux rosiers choisis parmi les collections du créateur André Eve. **Coraline** fait partie des rosiers grimpants les plus remontants, il peut fleurir trois fois par an. Une cascade de roses mi-doubles de 15 à 20 pétales au coloris rose saumoné. **Westerland** est un rosier arbustif à fleurs groupées d'une couleur lumineuse, teintée de rose, d'abricot et de jaune d'or. Vous pourrez apprécier leur floraison au printemps prochain.

Quelques plantes vivaces viendront bientôt compléter ce premier parterre ■



Westerland



Coraline

Milon la Chapelle

Conseil Municipal

Tous les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur www.milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Comptes rendus des Conseils Municipaux.

Résumé des délibérations des conseils municipaux 2020

Conseil municipal du 9 mars

- Demande de subvention dans le cadre du Plan Triennal 2020-2021-2022
- Approbation du compte de gestion et du Compte Administratif 2019
- Examen et vote du Budget Primitif 2020
- Intégration du RIFSEEP
- Acceptation de l'offre de concours du Dr Husson pour l'élargissement du Chemin de Fauveau

Conseil municipal du 25 mai

- Election du Maire
- Election des Adjointes
- Pouvoirs délégués au Maire
- Election des titulaires et suppléants pour les Ordures Ménagères, aux syndicats SIRYAE, SIVOM, au PNR-HVC et à la CCHVC
- Indemnités du Maire et des Adjointes
- Demande de subvention auprès du département pour la restauration d'oeuvre d'art dans l'église

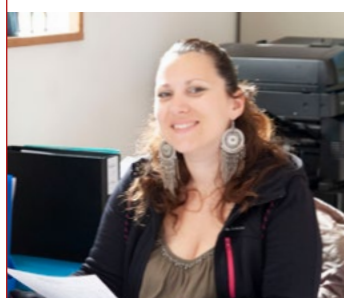
Conseil municipal du 29 juin

- Désignation des membres du CCAS
- Election des représentants de la commission communale des impôts directs
- Désignation d'un régisseur titulaire et suppléant
- Examen et vote des taux d'imposition des taxes directs locaux 2020
- Délibérations pour 2 demandes de subvention DETR
- Election des représentants titulaires et suppléants au SIAHVV pour la compétence Gemapi pour le compte de la CCHVC
- Indemnités du Maire et des Adjointes (suite au changement du 01/01/2020)

Conseil municipal du 21 sept

- Création des commissions municipales et désignation de leurs membres
- Attribution d'une parcelle
- Demande de subvention auprès de la Région pour le chauffage de l'église
- Demande de subvention auprès du département pour l'enfouissement des réseaux télécom ■

Accueil en mairie



Aurélie BOURSIER
vous accueille à la mairie
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9h à 11h30
et un samedi par mois de 9h à 11h30
Tél : 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45
mairie-de-milon@wanadoo.fr
milon-la-chapelle.fr

Cérémonie 11 novembre

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de Paix

En raison des conditions sanitaires, l'hommage aux combattants a eu lieu en comité restreint cette année, en présence de notre maire, Pascal Hamon, accompagné de Jean-Noël Barrot, député des Yvelines, d'Anne Grignon, présidente de la CCHVC et maire de Lévis Saint-Nom, du Père Jean-Brice Callery, de Jocelyne Bellon et de plusieurs membres du Conseil Municipal. Vous trouverez une rétrospective sur le site.



Collectes des déchets

ENCOMBRANTS : 26 mai 2021
DÉCHETS VERTS : tous les lundis
jusqu'au 7 décembre

Plus d'infos sur www.milon-la-chapelle.fr
> [infos pratiques](#) > [déchets](#)

Nouveaux arrivants

Bienvenue à :

- ▶ M. et Mme Challet
- ▶ M. Sangouard et Mme Bigot
- ▶ M. et Mme Volevatch
- ▶ M. et Mme Levasseur

État civil

- ▶ Décès : Mesdames Solange Caumont*, Sylvie Domely*, Catherine Chabert, Danièle Molay* (* Fondation Anne de Gaulle)
- ▶ Naissances : Gabrielle Moulin Locussol, Axel Rajeev Levasseur

Le budget de la commune

Le conseil municipal du lundi 9 mars 2020 a approuvé le compte administratif 2019, examiné et voté le budget primitif 2020.

Compte administratif 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations Exercice 2019	214 653,04 €	264 227,13 €	176 686,27 €	88 703,62 €
Report Exercice 2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 227,69 €
Total Exercice 2019	214 653,04 €	264 227,13 €	176 686,27 €	207 931,31 €
Résultat Exercice 2019	POSITIF 49 574,09 €		POSITIF 31 245,04 €	
	GLOBAL POSITIF 80 819,13 €			
RAR 2019 à reporter en 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Réalisations, plus Report, plus RAR	214 653,04 €	264 227,13 €	176 686,27 €	207 931,31 €

Budget primitif 2020

	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Chap. 11 - Charges à caractère général	106 171,80 €	
Chap. 12 - Charges du personnel	38 300,00 €	
Chap. 14 - Atténuation de produits	80 676,00 €	
Chap. 65 - Autres charges de gestion	29 366,14 €	
Virement à la section investissement	3 906,06 €	
Total Dépenses Fonctionnement	258 420,00 €	
Chap. 2 - Excédent antérieur reporté		2 500,00 €
Chap. 70 - Produits des services		12 720,00 €
Chap. 73 - Impôts et taxes		216 450,00 €
Chap. 74 - Dotation, subvention		26 750,00 €
Total Recettes Fonctionnement		258 420,00 €

	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Chap. 20 - Dépenses imprévues Investissement	98,92 €	
Chap. 23 - immobilisations en cours	253 935,62 €	
Total Dépenses Investissement	254 034,54 €	
Chap. 1 - Solde d'exécution d'investissement reporté		31 245,04 €
Chap. 21 - Virement section de fonctionnement		3 906,06 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves		59 064,49 €
Chap. 13 - Subventions d'investissement		159 818,95 €
Total Recettes Investissement		254 034,54 €

Taxes directes locales 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer pour l'année 2020 le même taux que ceux de l'exercice précédent.

	Taux 2019	Taux 2020	Bases estimées 2020	Produits estimés 2020
Taxe Foncier Bâti	5,15 %	5,15 %	830 000 €	42 745 €
Taxe Foncier non Bâti	31,13 %	31,13 %	21 000 €	6 537 €
CFE	16,85 %	16,85 %	46 600 €	7 852 €
Total des produits estimés				57 134 €



Pollution du Rhodon

Traque des responsables de la pollution – Acte 3 :
Le Tribunal reconnaît la culpabilité de la SESIEA*

Depuis la dernière Gazette de l'été 2019, de nouveaux éléments sont survenus dans l'affaire de la pollution du Rhodon.

La procédure judiciaire

Comme annoncé dans notre article précédent, le Tribunal correctionnel de Versailles s'est prononcé le 4 juillet 2019 dans la procédure pénale initiée par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et portant sur des épisodes de pollution survenus en février et mars 2015.

Pour rappel, la commune de Milon La Chapelle, l'AAVRE, l'UAPNR, le PNR, et les familles Mida et Tchekhoff s'étaient constitués partie civile.

Le Tribunal a considéré, « **qu'en raison des déversements successifs constatés et en n'effectuant pas certains travaux intentionnellement, avec pour conséquences des déversements dans le Ru du Rhodon et une atteinte certaine au milieu aquatique, la société visée, en occurrence l'exploitant de la station d'épuration (STEP) du Mesnil-Saint-Denis et de la Verrière, s'est rendue coupable des faits reprochés** » (déversement de substance nuisible dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer). Le Tribunal a donc reconnu la culpabilité de la SESIEA* et l'a condamné à une amende de 15 000 € avec sursis.

L'expertise

Dans une procédure séparée devant le Tribunal administratif de Versailles, l'expert désigné par la cour a rendu un pré-rapport en mai 2019. Ce rapport porte sur l'épisode de pollution du 15 mars 2018.

En synthèse, le bureau d'études constate que les prélèvements confirment l'existence d'un épisode de pollution ponctuelle du Rhodon qui « trouverait sa source (tout ou partie) dans les eaux de la STEP de la Verrière-Le Mesnil saint Denis ». Vous trouverez plus de détails dans l'article précédent (Gazette de juillet 2019).

Une réunion d'expertise s'est tenue le 29 janvier 2020.

Lors de cette réunion, l'expert a souligné :

- La présence de « boues », qui constituent la part visible de la pollution ; ces boues constituent bien une « pollution » ;
- La présence de paramètres physico-chimiques et biologiques dans les eaux du Rhodon avec des concentrations qui excèdent les niveaux objectifs de « bonne qualité » des eaux au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), qui est l'objectif de qualité pour le Rhodon.

Elle a également constaté la présence de paramètres, notamment les paramètres microbiologiques bactériens (non réglementés dans le cadre de l'arrêté d'exploitation de la STEP), dont les teneurs sont très supérieures aux objectifs DCE ; de plus, la persistance de ces bactéries dans des teneurs élevées à plusieurs kilomètres à l'aval de la buse indique que le milieu naturel (le Rhodon) ne dispose pas d'une capacité épuratoire suffisante pour épurer cette charge bactérienne. Le Rhodon subit donc une « pollution » bactérienne.

L'experte s'est intéressée au fonctionnement de la station mais également aux différents réseaux et ouvrages susceptibles de constituer des sources potentielles d'apport complémentaires de pollution dans le Rhodon (déversoir d'orage et réseau Eau usée du Mesnil notamment).

Elle a considéré que les travaux à mettre en œuvre pour remédier aux pollutions sont susceptibles à minima de concerner :

- la STEP
- les réseaux EU

Au cours de l'automne et de l'hiver 2019, de nombreux épisodes de pollution ont été constatés et dénoncés à l'expert judiciaire.

L'objectif de l'expert est de déposer son dossier pour la fin de l'année 2020 ■

L'arrêté pris par le Maire en décembre 2017, portant sur l'interdiction de consommation d'eau, abreuvement, baignade dans le Rhodon est toujours en vigueur. Le même arrêté a été pris par le Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Bois en septembre 2020.

* SESIEA : Société d'Exploitation de Systèmes et d'Installations d'Eau et d'Assainissement, anciennement OTV Exploitations



Entretien du cimetière

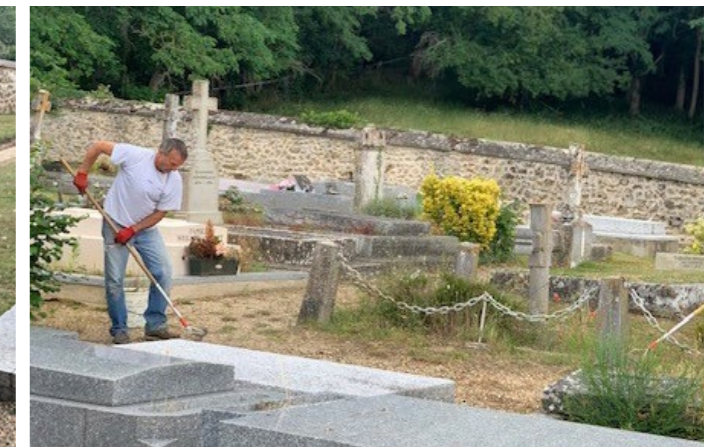
l'occasion de préserver la biodiversité

Rejoignez-nous pour les prochaines opérations !

L'entretien du cimetière devient un rituel pour les Milonais et nous donne l'occasion de partager les **bonnes pratiques d'une approche du jardinage respectueuse de notre environnement** pour préserver la biodiversité. Deux opérations ont été menées depuis le printemps dernier, le 27 juin et le 24 octobre.

Nous poursuivons la remise en herbe des petites allées et les allées principales ont été désherbées manuellement. Nous avons complété les plantations et les semis, déjà cet été soucis, coquelicots, roses trémières, lilas et eschscholtzias ont montré leurs belles couleurs.

À partir de cet automne, nous allons planter des **vivaces couvre sol** (différentes variétés de Sedum) sur les petites allées transversales sur lesquelles il n'y a pas de circulation et entre les tombes anciennes pour revégétaliser ces espaces et en faciliter l'entretien. ■



Zéro Phyto

Depuis 2018 la commune s'est engagée dans une **démarche Zéro Phyto** et a abandonné l'utilisation des pesticides sur toutes les surfaces qu'elle entretient (rues, parkings, cimetière) afin de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de l'environnement. Nous poursuivons nos efforts année après année et nous allons **candidater au label Terre Saine**. Ce label valorise les communes exemplaires qui ont abandonné tout usage des pesticides dans tous les espaces publics. 12 communes du PNR sont déjà labellisées et il y en a 81 au total en Ile de France ■



Nourrissage des oiseaux en hiver

De plus en plus d'oiseaux de nos campagnes disparaissent. Leurs sources de nourriture se raréfient et les sites de nidification se réduisent comme peau de chagrin. Nourrir les oiseaux quand le froid s'installe, de novembre à mars, permet de les aider à passer cette période délicate pendant laquelle la nourriture se fait rare.

C'est facile et ils égayeront vos jardins ! ■

Pour en savoir plus :
BIRDLAB par le Museum National d'Histoire Naturelle



Gestion des déchets Le tri c'est l'affaire de tous

Toutes les dates de collecte sont ICI : www.milon-la-chapelle.fr rubrique Infos pratiques > déchets

A TRIER DANS LA POUBELLE JAUNE

1 Bouteilles et flacons en plastique



✓ Videz bien le liquide avant de trier ! Si besoin, écrasez les horizontalement.

2 Tous les papiers



✓ Évitez de les froisser ou de les déchirer. Retirez les films plastiques autour des magazines.

3 Emballages métalliques



✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse. Pensez à bien vider les restes avant de jeter.

4 Cartons et Briques alimentaires



✓ N'empilez pas les emballages les uns dans les autres. Pensez à bien retirer les plastiques dans les cartons.

A TRIER DANS LE VERRE

✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse.



A JETER

Les déchets du quotidien, à jeter dans la poubelle ordinaire.



C'est nouveau ! Donnez une **seconde vie aux meubles** dont vous ne voulez plus en les déposant à la déchetterie. Ils seront collectés par Emmaüs pour être remis en état et revendus à petit prix.

Petit rappel La colonne à verre sur le parking derrière la Mairie est là pour collecter le verre, mais ce n'est pas un collecteur de déchets tout venant ! Merci donc de ne pas laisser de sacs pleins ou vides (!) au pied de cette colonne.



collecteur verre

Pour les déchets verts

Pensez au **compost** et au **paillage**, c'est gratuit, vous réduirez le coût de la gestion de ces déchets pour la collectivité et vous ferez plaisir à votre jardin !

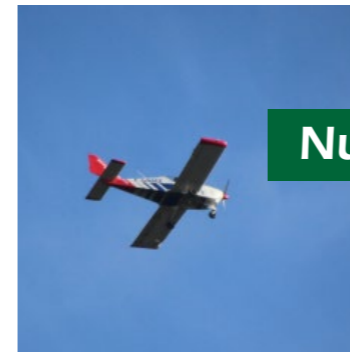
Tous les conseils sur le site de l'ADEME agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage



Rappels !

Les brûlages des déchets verts sont interdits (circulaire du 18 novembre 2011). La combustion des déchets verts a un impact néfaste sur l'environnement. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Contrairement aux idées reçues, **les déchets végétaux ne sont pas les bienvenus en forêt**. Ce geste qui peut paraître anodin est en réalité dégradant pour l'écosystème forestier. Le dépôt de déchets verts sur la voie publique est considéré comme un dépôt sauvage et peut être puni d'une amende.



Nuisances aériennes

Toussus-le-Noble

Restons vigilants

Pendant les deux mois de confinement, les riverains de l'aérodrome ont fait une expérience inédite : un ciel déserté, silencieux, à peine troublé par le chant des trop rares oiseaux. Dès le 11 mai sortie du confinement, le contraste a été violent : trafic intense, pleine puissance, trajectoires non respectées... Ce constat n'est pas à mettre uniquement sur le compte du beau temps et du relâchement des pilotes. On note sur une période de 5 semaines, une augmentation de 25% du trafic par rapport à la même période en 2019.

Face à ces nuisances, les communes concernées se sont mobilisées auprès des parlementaires et du Préfet des Yvelines pour faire respecter les règles de navigation.

Le 10 juillet 2020, le ministre de la Transition Écologique a signé un arrêté fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble et limitant le trafic aérien comme suit :

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

- l'aérodrome est interdit à tout trafic d'aéronefs à motorisation thermique le dimanche et les jours fériés entre midi et 15 heures.

■ seuls les aéronefs basés sur l'aérodrome et équipés de silencieux sont autorisés à effectuer des tours de piste le samedi, entre midi et 16 heures et après 20 heures, et le dimanche et les jours fériés entre 15 heures et 16 heures.

Les aéronefs basés sur l'aérodrome et équipés de silencieux sont autorisés à voler la nuit durant toute l'année.

Nous restons vigilants quant à l'application de cet arrêté afin d'assurer la tranquillité dans l'espace aérien de notre village.

Infos locales

Nouveau dispositif pour prendre RV avec un gendarme

Un nouveau dispositif a été mis en place pour permettre aux usagers de prendre un rendez-vous avec un gendarme. La brigade de gendarmerie de Magny-les-Hameaux a été désignée, au niveau du département, pour expérimenter ce nouveau dispositif.

Via l'interface **AGEND ET VOUS** sur le site annuaire.service-public.fr, l'usager a le choix entre 5 motifs justifiant le rendez-vous :

- Plainte à la suite d'un préjudice matériel
- Plainte à la suite d'un préjudice corporel
- Signalement
- Formalité administrative (établissement d'une procuration, opération tranquillité vacances...)
- Autre

Ce dispositif ne traite pas les demandes urgentes et il ne sera pas possible de demander un rendez-vous dans un délai inférieur à 48 h. La demande de rendez-vous est analysée : acceptation ou refus en fonction des contraintes liées à l'activité de la brigade ou du motif de la demande.

Si la demande est validée, un gendarme de l'unité est désigné pour prendre contact avec l'usager (avant le rendez-vous) pour faire une première analyse de la demande.

Pour accéder au service AGEND ET VOUS :

- <https://annuaire.service-public.fr/>
- puis dans le pavé SÉCURITÉ, DÉFENSE, choisir Brigade de Gendarmerie
- taper Magny-les-Hameaux
- en bas de page BESOIN DE LA GENDARMERIE ? (pavé violet), cliquer sur Préciser votre situation.

GENDARMERIE NATIONALE
AGEND ET VOUS
PRENEZ RENDEZ-VOUS, PAR INTERNET, AVEC LES GENDARMES DANS LA BRIGADE DE VOTRE CHOIX
DEPUIS LE PORTAIL ANNUAIRE.SERVICE-PUBLIC.FR
en ligne!

Avez-vous testé le TàD ?

Solution Mobilité : le Transport à la Demande

Dans notre territoire rural, avec un habitat peu dense et des petits villages éloignés les uns des autres, les lignes de bus régulières ne peuvent pas assurer une fréquence et un maillage suffisant pour répondre aux besoins des habitants. Depuis plus d'un an, le Parc Naturel Régional de Chevreuse s'est fortement engagé pour mieux y répondre.

Tous les acteurs locaux ont donc été réunis pour plancher sur la mise en place d'un transport à la demande : la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse et celle du Pays de Limours, la SAVAC. Grâce à l'expertise de chacun, il a été possible d'obtenir un financement auprès d'Ile-de-France Mobilités.

AVEC LE TRANSPORT À LA DEMANDE SE DÉPLACER, C'EST FACILE !

CONSULTEZ
RÉSERVEZ
VOYAGEZ

*SUR RÉSERVATION, de 7h à 19h45 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Ile-de-France Mobilités facilite les déplacements sur les territoires avec les TàD Vallée de Chevreuse et Pays de Limours.

Appel TàD Ile-de-France Mobilités | tad.idfmobilites.fr | 09 70 80 96 63

Le résultat est la mise en place, depuis le 31 août 2020, d'un service de transport sur mesure - **TàD ou Transport à la Demande** - qui bénéficie de toute la logistique Ile-de-France Mobilités, avec sa plateforme de réservation en temps réel et son application parfaitement rodée.

Le TàD fonctionne un peu comme un taxi collectif. Des véhicules pour 6 passagers peuvent être réservés à l'avance par les personnes qui habitent à Milon et les communes concernées. Elles seront prises en charge à l'arrêt de bus le plus près de leur domicile et seront déposées aux gares les plus proches.

Le TàD connaît un franc succès : non seulement, il répond à un besoin de mobilité de nos villageois, mais il diminue aussi l'empreinte carbone du territoire en redirigeant une partie du transport individuel vers le transport collectif. D'autant plus que les 6 véhicules TàD sont 100 % électriques, émettant donc zéro particules fines !

Comment réserver ?

C'est simple ! Vous avez le choix :

- le site web : tad.idfmobilites.fr
- l'application : **TàD Ile-de-France Mobilités**
- par téléphone : **09 70 80 96 63**

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site de la commune www.milon-la-chapelle.fr >infos-pratiques > mobilité et transports



Témoignage d'un Milonais qui a testé le TàD pour vous (merci Fabrice !)



« Le TAD, c'est formidable ! Il existe désormais une alternative aux grands bus coûteux et vides à 90% du temps... Cela change absolument tout pour un village rural comme Milon la Chapelle !

Actuellement, les premiers utilisateurs du TàD sont les enfants et les adolescents. L'engouement est total chez les jeunes avec une application très simple d'utilisation qui permet de se déplacer du lundi au vendredi avec une grande souplesse et une grande amplitude horaire. Si un bus scolaire existe depuis longtemps pour les emmener au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse, le transport scolaire des enfants post-collège était un vrai casse-tête...

Avec le TàD, ce problème est réglé ! Mieux, les enfants et les adolescents l'utilisent également pour rejoindre en semaine les lieux de leurs activités périscolaires (sports, musique, théâtre...), ce qui est un vrai plus et contribue activement au désenclavement d'un village comme Milon la Chapelle.

Habiter à la campagne, dans un tel environnement, tout en bénéficiant d'une possibilité de mobilité active, c'est une chance incroyable ! Souhaitons que cet essai de 2 ans soit une vraie réussite pour que ce mode de transport devienne pérenne !

Reste à chacun à en parler autour de soi pour que les adultes aient connaissance également de ce nouveau mode de transport écologique et laissent progressivement leur véhicule à la maison pour se rendre à leur travail en utilisant quotidiennement le TàD afin de rejoindre les gares de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou La Verrière. »

La fibre optique arrive à Milon



Internet Très Haut Débit

Yvelines Fibre développera également les réseaux d'ores et déjà déployés par le département afin d'offrir encore plus de services aux collectivités et aux entreprises. Au total ce projet prévoit de desservir en trois ans plus de 100 000 logements répartis sur 150 communes.

Pour rappel Milon avait été équipé de la montée en débit.
La fibre optique sera déployée à Milon au 1^{er} semestre 2021.

Les travaux démarrent avec l'installation d'une nouvelle armoire et une « chambre spécifique » sur la Place de la Madeleine. Pour le raccordement, la fibre emprunte le même chemin que le câble téléphonique existant qui est la propriété de l'opérateur existant.

Depuis 40 ans, TDF est le leader français de la diffusion audiovisuel et le partenaire de tous les acteurs du numérique. Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI) organisé par le département des Yvelines et le syndicat mixte ouvert Yvelines numérique début 2017, TDF a soumis un plan pour déployer un réseau de fibre optique sur l'intégralité de la zone rurale des Yvelines en mobilisant ses fonds propres.

Yvelines Fibre, filiale de TDF, s'engage aux côtés des collectivités et met tout en œuvre pour apporter la fibre partout dans notre département.

www.yvelinesfibre.fr



Les frais de mise en service peuvent être offerts par votre fournisseur d'accès à l'internet. Toutefois, si des travaux sont nécessaires dans le domaine privatif pour raccorder la fibre (problème d'infrastructures indisponibles notamment), les coûts sont à la charge du propriétaire. Nous vous informerons régulièrement de l'avancement du déploiement.

17 questions-réponses sur votre abonnement fibre et le raccordement fibre

Nous vous invitons à regarder la vidéo sur le très haut débit et la brochure **Tout savoir sur votre raccordement à la fibre** disponible sur le site internet de la commune :

www.milon-la-chapelle.fr
> infos pratiques > internet



la brochure



Le Cercle des Entrepreneurs

Après l'intervention de la Gendarmerie le 18 novembre sur le thème **SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE** et **PROTECTION DES ENTREPRISES**, un **SPEED BUSINESS MEETING** est prévu en décembre

Le Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse est une association indépendante ayant pour objectif de favoriser la **mise en relation de l'ensemble des entrepreneurs établis ou intervenant sur le territoire de la Vallée de Chevreuse**. Cette association est la vôtre, que vous soyez commerçant, artisan, auto-entrepreneur, entrepreneur indépendant, ou bien encore dirigeant de TPE, de PME ou d'une grande entreprise.

À suivre sur **Facebook**, **LinkedIn** et www.cde-valleedechevreuse.fr

Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux
01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09